



## CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 18/12/2023

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 18 décembre 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 12 - demande-subvention-amendes-police

#### **Présents :**

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur RESSEGUIER Frédéric, Madame LASSORT Sheihnass **Conseillers Municipaux**

#### **Absents excusés :**

Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Madame PLA-RODRIGUEZ Lise),  
Monsieur GAMBART René (donne pouvoir à Madame LASSORT Sheihnass)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	02

## **I - Exposés des motifs**

La commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour la réalisation de travaux de mise en sécurité des voies et de leurs usagers. Cette subvention est versée par le Conseil Départemental, sur les produits encaissés au titre des amendes de police.

Pour 2024, il vous est proposé de présenter un dossier de sécurisation de la Rue de l'École et de la Rue des Maraîchers en installant des ralentisseurs trapézoïdaux. Ces équipements permettraient de réduire la vitesse constatée sur ces voies en améliorant la sécurité des riverains.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 12 641.20 euros hors taxe soit 15 169.12 euros TTC.

## **II - Considérants et références juridiques**

Considérant les attentes de la population en matière de sécurité routière,  
Vu l'avis de la commission voirie, réseaux et mobilité,  
Vu l'avis du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à L'UNANIMITE**

**ABSTENTION(S) :**

**SOLLICITER** : auprès du Conseil Départemental 47, une subvention de 50% au titre des amendes de police sur un montant de 12 641.20 euros hors taxe, pour les travaux de sécurisation de la Rue de l'École et la Rue des Maraichers.

**DIRE** : que les travaux seront réalisés en 2024.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Stéphanie  
FERNANDEZ

Mme Pascale Luguet